

*A GENÈVE***Don de la Confédération suisse au CICR**

A fin septembre, la Confédération helvétique a mis à la disposition du Comité international de la Croix-Rouge une somme de 500 000 francs suisses pour son action au Pakistan oriental.

Celle-ci est conduite par trois délégués et se développe principalement dans les domaines de la recherche de personnes disparues, la réunion des familles dispersées, la transmission de messages familiaux et la visite de détenus.

Participation aux Conventions de Genève

Dans sa livraison d'octobre 1970, la *Revue internationale* signalait que 128 Etats étaient parties aux Conventions de Genève du 12 août 1949. Ce nombre s'élève maintenant à 129, car le CICR a été récemment informé par le Département politique fédéral à Berne que les Autorités suisses ont reçu, le 9 août 1971, une lettre du Premier ministre et ministre des Affaires étrangères des Fidji communiquant que cet Etat se considère lié aux quatre Conventions de Genève de 1949, en vertu de leur ratification précédente par la Grande-Bretagne.

Par cette déclaration de continuité, les Fidji sont dès lors liées à titre séparé par les Conventions précitées à partir du 10 octobre 1970, date de l'accession de ce pays à l'indépendance.